

*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte*

Arrêté n° 43 / SG / DEAL

*Direction
Mission Conseil en Gestion et Management*

Portant Subdélégation de Signature

Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** l'arrêté interministériel du 28 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Joël DURANTON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté N° 2019-SGAR-DEAL-606 du 22 août 2019 portant délégation de signature au directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte en qualité de service instructeur au sein de l'autorité de gestion pour les opérations subventionnées dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE et du programme de Coopération Territoriale Européenne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 577-SG-DEAL du 1 août 2019 portant délégation de signature au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

ARRETE

Section I : Compétences fonctionnelles

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DURANTON, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés à Monsieur Stéphane LE GOASTER, ICPEF, Directeur Adjoint, ou en cas d'absence de Stéphane LE GOASTER, à monsieur Christophe TROLLE, ICTPE, adjoint au directeur.

Article 2 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Hors Classe, Secrétaire Général, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 a 1, 1 a 3, 1 a 4, 1 a 5, 1 a 7, 1 a 8, 1 a 9, 1 a 10, et 1 a 12 » et les titres de perception relatifs aux redevances d'occupation temporaire du domaine public maritime.

En cas d'absence de Monsieur Thierry HOFFMANN, Attaché Hors Classe, Secrétaire Général, délégation est donnée à Mme Ankilati CHANFI, AAE, Secrétaire Générale adjointe à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 4 - 1 », codes « 2 b 1 » à « 2 b 3 », « 2 c 1 » et « 2 c 2 », et code « 2 a 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Arnaud BOUDARD, IDTPE, chef du Service Développement Durable des Territoires, délégation est donnée Monsieur Claude BAILLY, IDTPE, adjoint au chef de Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Madame MONTILLET Chrystelle (Ingénieur Territorial Principal), chef de la cellule Application du Droit des Sols, et à ses collaborateurs, Monsieur Alex SAINTE ROSE FANCHINE (SACDD), Monsieur Philippe BREGEAT (TSCDD), Monsieur Abdourohamane MIRADJI (SACDD) et Madame Razafina DAROUECHE (SACDD), à l'effet de signer tous les courriers administratifs relatifs à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, code « 2 b 1 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BEGON, IDTPE, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 5 a 1 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas DELONCLE, IDTPE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les actes répertoriés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 c 1 », « 2 d 1, 2 d 2, 2 d 4-1, 2 d 4-4, 2 d 3, 2 d 4-5, 2 d 6 et 2 d 7 », « 6 c 1 », « 7 a 1, 7 b 1 et 7 c 3 à 7 d 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Nicolas DELONCLE, IDTPE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, délégation est donnée Monsieur Marc

SAUTOT-VIAL, IAE, et à Monsieur Jean-François LE ROUX, IDIM , adjoints au chef de Service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Michel LEHAY, IDTPE, adjoint au chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 3 a 1 », « 3 b 1 à 3 b 10 », « 3 c 1 à 3 c 5 », « 3 d 1 à 3 d 6 », « 3 e 1 à 3 e 3 », « 6 a 1 à 6 b 2 », « 6 d 1 », « 6 e 1 », « 7 b 2 à 7 b 3 » et « 8-1 à 8-6 ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, et lorsque l'article 2 ne prévoit pas de subdélégation aux adjoints, délégation de signature est donnée pour les décisions citées à l'article 2 à un autre chef de service visé par l'article 2 et désigné pour assurer officiellement l'intérim.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs de service, adjoints des chefs de service, chefs de mission et chefs d'unité suivants pour l'octroi de congés, jours RTT et récupération des agents placés sous leur autorité :

- M. Thierry HOFFMANN, Secrétaire Général ;
- M. Arnaud BOUDARD, chef du Service Développement Durable des Territoires ;
- M. Nicolas DELONCLE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;
- M. Claude BAILLY, adjoint au chef du Service Développement Durable des Territoires ;
- M. Christophe BEGON, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs ;
- M. Jean Michel LEHAY, adjoint au chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports
- M. Marc SAUTOT-VIAL et monsieur Jean-François LE ROUX, adjoints au chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;
- Mme Ankilati CHANFI, Secrétaire Générale adjointe ;
- M. Stéphane RIVALLANT, chef de la mission Conseil en gestion et management ;
- Mme Charlène BERTELOOT, cheffe de la mission Autorité Environnementale ;
- M. Laurent BEAUMONT, responsable de l'unité Financement du Logement Social – SDDT ;
- M. André SAMUEL, responsable de l'unité Prospective et Développement du Territoire – SDDT ;
- Mme. Chrystelle MONTILLET, responsable de l'unité Application du Droit des Sols – SDDT ;
- M. Rija Eugène CLOCKERS, responsable de l'unité Gestion Foncière – SDDT ;
- M. Léocadie JALOUX, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire premier degré (S1) – SAEC ;

- M. Gilles CHAUVANAUD, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire second degré (S2) – SAEC ;
- M. Ihab ISMAIL, responsable de l'unité Appui aux Projets Environnementaux – SAEC ;
- Mme Mélanie GUILBAUD, responsable de l'unité Aménagement Opérationnel – SAEC
- M. Loic BLOND, responsable de l'unité Ingénierie Financière de Projet - SAEC;
- M. Simon PRADEAU, responsable de l'unité Police de l'Eau et de l'Environnement – SEPR ;
- M. Guillaume DECALF, responsable, de l'unité Biodiversité – SEPR ;
- Mme Charlotte MUCIG, responsable de l'unité Risques Naturels – SEPR ;
- Mme BEN HASSEN Floriane, responsable de l'unité Cellule de Veille Hydrologique – SEPR ;
- Mme Ylang CHEVALERAUD, responsable de l'unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau – SEPR ;
- M. Anddriarimalala Abdallah, responsable de l'unité Environnement, Industrie et Énergie – SEPR ;
- M. Jean Noël MAZERE, responsable du Parc – SIST ;
- M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité Éducation et Sécurité Routière – SIST;
- M. Jean François MION, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
- M. André PRIGENT, chef du centre d'exploitation de Petite -Terre – SIST ;
- M. Baharissoifa LIDI, chef du centre d'exploitation du Nord – SIST ;
- M. Yahaya SAID, chef du centre d'exploitation du Sud – SIST ;
- M. Andjilani BACAR, chef du centre d'exploitation du Centre – SIST ;
- M. Philippe PFROMMER, chef de l'unité Transports et Sûreté – SIST ;
- M. Stéphane HUET, responsable de l'unité Études et Travaux neufs – SIST ;
- M. Patrice MARON, responsable de l'atelier Informatique, Bureautique et Télécommunications – SG ;
- Mme Saloua ABAINE NAWAOUI, responsable de l'unité Formation et Concours – SG ;
- M. Oulmidine MIRADJI, responsable de l'unité Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines – SG ;
- M. El-Amine HOULAME, responsable de l'unité des Affaires Juridiques et contentieux – SG ;
- M. Laurent MWANGELU, responsable de l'unité Moyens Généraux et Logistique – SG ;
- M. Denis Philippe BELANGERE, responsable de l'unité Finances et Marchés Publics – SG.

Section II : Ordonnancement secondaire

Article 5 : Dans le cadre de l'arrêté SGAR susvisé, délégation de signature, afin de signer les actes suivants : les courriers de demande de pièces complémentaires, les attestations de complétude des dossiers de demande de subvention, les rapports d'instruction, les certificats de service fait, les certificats de paiement Chorus et les rapports de visite sur place, est donnée à :

- M. Loïc BLOND, chef de l'unité Ingénierie financière de projet,
- Mme Nejla FERSI, adjointe au chef de l'unité ingénierie financière de projet,
- M. Moukadassi MANSOUR, chef du pôle Europe de l'unité ingénierie financière de projet,
- Mme Daourina ABDALAH, instructrice au pôle Europe,
- Mme Soifia FIDAHOUSSEIN, instructrice au pôle Europe,

Et délégation de signature est donnée à :

- M. Christophe BEGON, adjoint au chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, afin de signer les avis techniques des services.

Article 6 : Délégation de signature est donnée aux chefs des services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ci-après désignés, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, notamment les pièces relatives à la constatation du service fait ;
- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques hors décision d'attribution de subvention, dans la limite de 144 000€ pour les fournitures et prestations de service et de 210 000€ en matière de travaux ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres.

Cette délégation est donnée, pour les programmes suivants, à :

- **Monsieur Thierry HOFFMANN, Secrétaire Général** :
 - ▶ Programme et BOP 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire".
- **Monsieur Arnaud BOUDARD, chef du Service Développement Durable des Territoires** :
 - ▶ Programme 123 "Conditions de vie outre-mer" ;
 - ▶ Programme 135 "Urbanisme – Territoires – Amélioration de l'Habitat" ;

- ▶ Programme 159 "Expertise, information géographique et météorologique - EIGM".
- **Messieurs Nicolas DELONCLE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques :**
 - ▶ Programme 113 "Paysage - eau et biodiversité" ;
 - ▶ Programme 181 et BOP "Prévention des Risques" ;
 - ▶ Programme 174 "Énergie, Climat, Après-Mines" ;
 - ▶ Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
 - ▶ Programme 159 "Expertise, information géographique et météorologique - EIGM".
- **Monsieur Jean Michel LEHAY, adjoint au chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports:**
 - ▶ Programme 203 "Infrastructures et services de transports" ;
 - ▶ Programme 207 "Sécurité et Circulation Routières" ;

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte visés à l'article 2, délégation de signature est donnée :

- pour le Secrétariat Général, à Mme Ankilati CHANFI, Secrétaire Général adjointe;
- pour le service Développement Durable des Territoires, à Monsieur Claude BAILLY, adjoint au chef du service Développement Durable des Territoires;
- pour le service Environnement et Prévention des Risques, monsieur Marc SAUTOT-VIAL et monsieur Jean-François LE ROUX, adjoints au chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;

Article 8 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité fonctionnelle dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature dans la limite de 8 000 € pour les fournitures et services et 24 000 € en matière de travaux ;
- les pièces de liquidation de la dépense, notamment les pièces relatives à la constatation du service fait ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception, pour ceux dont le montant est supérieur aux seuils précités, du DGD et de la réception ;
- M. Philippe BELANGERE, responsable de l'unité Finances – Marchés publics – SG

- M. Laurent MWANGELU, responsable de l'unité Moyens Généraux et Logistiques – SG ;
- M. Laurent BEAUMONT, responsable de l'unité Financement du Logement Social - SDDT
- M. Rija Eugène CLOCKERS, responsable de l'unité Gestion Foncière, – SDDT
- M. Samuel ANDRE, responsable de l'unité Prospective et Développement du Territoire – SDDT ;
- M. Simon PRADEAU, responsable de l'unité Police de l'Eau et de l'Environnement – SEPR ;
- Mme Floriane BEN HASSEN, responsable de l'unité Cellule de Veille Hydrologique - SEPR ;
- Mme Charlotte MUCIG, responsable de l'unité Risques Naturels – SEPR ;
- M. Abdallah ANDRIARIMALALA, responsable de l'unité Environnement Industriel et Énergie – SEPR ;
- M. Guillaume DECALF, responsable de l'unité Biodiversité – SEPR ;
- Mme Ylang CHEVALERAUD, responsable de l'unité Gouvernance et suivi de la ressource en eau – SEPR ;
- M. Philippe PFROMMER, responsable de l'unité Transport et Sécurité – SIST ;
- M Amir AHMED, chargé de mission politique des déplacements – SIST ;
- M. Gilles FERRY, adjoint au responsable de l'unité Transport et Sécurité – SIST ;
- M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité Exploitation et Sécurité Routière – SIST ;
- M. Stéphane HUET, responsable de l'unité Études et Travaux neufs – SIST ;
- M. Jean François MION, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
- M. Jean Noël MAZERE, responsable du Parc – SIST ;
- Mme Mélanie GUILBAUD, responsable de l'unité Aménagement opérationnelle – SAEC.
- M. Loic BLOND, responsable de l'unité Ingénierie Financière de Projet - SAEC;
- M. Ihab ISMAIL, responsable de l'unité Appui aux Projets Environnementaux – SAEC ;
- M. Léocadie JALOUX, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire premier degré (S1) – SAEC ;
- Gilles CHAUVANAUD, responsable de l'unité Constructions Bâtiments Publics Durables – scolaire premier degré (S2) – SAEC ;

Article 9 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte d'achat :

- M. Thierry HOFFMANN – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 25 000 € et un plafond annuel de 25 000 €) ;
- Mme Fatima SAINDOU – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 1 000 € et un plafond annuel de 5 000 €) ;
- M. Laurent MWANGELU – BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 2 500 € et un plafond annuel de 20 000 €) ;
- M. Jean François MION - BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 2 500 € et un plafond annuel de 50 000 €) ;
- M. André PRIGENT – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 30 000 €) ;
- M. Madi M'COLO HAMIDOU – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 30 000 €) ;
- M. Baharissoifa LIDI – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 30 000 €) ;
- M. Yahaya SAID – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 30 000 €) ;
- M. Jean-Loup GOURIN – BOP 203 et BOP 217 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 120 000 €) ;
- M. Jean Noël MAZERE – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 5 000 € et un plafond annuel de 40 000 €) ;
- M. Ahmed ABDON – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 80 000 €) ;
- M. Andjilani BACAR – BOP 203 (pour un montant maximum par commande de 1 500 € et un plafond annuel de 30 000 €) ;

Section III : Dispositions générales

Article 10 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n°2019-SG / DEAL / 26 du et n°2019-SG / DEAL / 27 du 16 avril 2019.

Article 11 : Le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **22 AOUT 2019**

Le Directeur,



Joël DURANTON

Ampliatiions :

- Préfecture/bureau de la coordination
- Trésorerie Générale de Mayotte
- Direction DEAL/Secrétariat
- Chrono/SG/secrétariat
- Chrono/Délégation de signature/RH Gestionnaire
- Intéressés